

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE

CANTON DE GIF-SUR-YVETTE
FL/CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE VERRIERES-LE-BUISSON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JANVIER 2018

Le vingt-deux janvier de l'an deux mille dix-huit à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le seize janvier de l'an deux mille dix-huit conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, Mme ROQUAIN, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, M. CHARLES, Mme KERNY-BONFAIT, M. ATTAFF, Mme ORSINI, Mme DEGERIT, M. PEPERS, M. PANCRAZI, Mme BOULER, M. MILLET, M. TIXIER, Mme DE CHABALIER, M. FOURNIER, M. YAHIEL, M. HULIN, Mme GIRI et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. TREBULLE à M. JOLY
M. LARNICOL à Mme FOUCAULT
M. DERBANNE à M. DOSSMANN
Mme OCTAU à Mme LEGOFF
M. LEFEVRE à M. DELORT

ABSENTE :

Mme BARBET

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

Monsieur le Maire demande au Conseil de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE

- Madame Caroline FOUCAULT secrétaire de séance,

EMET

- un avis sur le principe du recours à la délégation de service public comme mode de gestion du service public de restauration collective à l'issue du contrat actuellement en vigueur et autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure par 31 voix pour et 1 voix contre (M. GRISSOLANGE),

DECIDE

- la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- la mise à disposition d'un agent de maîtrise principal territorial titulaire à temps complet et d'un adjoint technique territorial titulaire à temps partiel pour une période de trois ans du 8 février 2018 au 7 février 2021 auprès de L'ARPAVIE, Monsieur le Maire étant autorisé à signer les conventions y afférentes,

FIXE

- le tarif d'abonné unique à 12 euros plein tarif et 8 euros tarif réduit pour tous les supports aux médiathèques municipales,
- les participations familiales des classes transplantées des écoles Honoré d'Estienne d'Orves et David Régnier - Paul Fort pour le premier semestre 2018 par 31 voix pour (M. ZAKARIAN ne prenant pas part au vote),

APPROUVE

- la convention particulière d'ouvrage entre la ville et le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'amélioration esthétique et la création de réseaux chemin de Paron, Monsieur le Maire étant autorisé à signer ladite convention,
- la convention entre la ville et la société SUEZ Ile-de-France relative à la politique environnementale des réseaux et ouvrages de collecte des eaux usées et pluviales de la commune, Monsieur le Maire étant autorisé à signer ladite convention par 26 voix pour, 5 abstentions (M. FOURNIER, M. YAHIEL, M. HULIN, Mme GIRI et M. MORDEFROID) et 1 voix contre (M. GRISSOLANGE),

EMET

- un avis défavorable au projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Bièvre et du ru de Vauhallaan.

Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés

PREND ACTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- N°230 Signature d'un contrat avec la société OODRIVE pour la fourniture d'une solution sécurisée d'hébergement adbackup pro pour l'Espace Bernard Mantiennne pour un montant de 141,12 € TTC,
- N°231 Signature des lots n°1 (travaux d'espaces verts), n°3 (maçonnerie et ferronnerie) et n°4 (fourniture et pose de mobiliers) du marché public relatif au Plan Parcs pour l'aménagement et la restauration de 6 parcs communaux pour un montant de 65 853,36 € TTC,
- N°232 Signature du lot n°2 (travaux voirie, réseaux, divers) du marché public relatif au Plan Parcs pour l'aménagement et la restauration de 6 parcs communaux pour un montant de 125 937,48 € TTC,

- N°233 Signature du lot n°5 (création d'aires de jeux) du marché public relatif au Plan Parcs pour l'aménagement et la restauration de 6 parcs communaux pour un montant de 71 392,80 € TTC,
- N°234 Signature du lot n°1 (milieu marin) du marché public relatif à l'organisation des classes de découverte pour les écoles de la ville pour le 1^{er} semestre 2018 avec la société TOOTAZIMUT pour un montant maximum de 30 000 € HT,
- N°235 Signature du lot n°2 (classe scientifique dominante astronomie) du marché public relatif à l'organisation des classes de découverte pour les écoles de la ville pour le 1^{er} semestre 2018 avec l'association EVASION 78 pour un montant maximum de 10 000 € HT,
- N°1 Signature d'un contrat de prestation avec les artistes circassiennes Séverine BELLINI, Tarzana FOURES, Hélène LA CLOCHE DE VALLOMBREUSE dans le cadre de la Nuit des Jeunes Talents le samedi 27 janvier 2018 à l'Espace Bernard Mantienne pour un montant de 700 € TTC,
- N°2 Signature d'un contrat de cession d'exploitation d'un spectacle « Le chant des coquelicots » les 13 et 14 janvier 2018 à l'Espace Bernard Mantienne, 3 voie de l'Aulne pour un montant de 5 212,80 € TTC,
- N°3 Signature d'un contrat de prestation avec deux ingénieurs son et un technicien lumière dans le cadre de la Nuit des Jeunes Talents les 21, 26 et 27 janvier 2018 à l'Espace Bernard Mantienne pour un montant de 2 100 € TTC,
- N°4 Signature d'un marché public n°1023 relatif à la fourniture de carburant et services annexes par cartes accréditives de la commune en référence du bordereau des prix unitaires (BPU),
- N°5 Signature du lot n°3 (patrimoine : préhistoire-moyen-âge, découverte de l'environnement) du marché public relatif à l'organisation des classes de découverte pour les écoles de la ville pour le 1^{er} semestre 2018 avec la société CAP MONDE – Attribution pour 2 classes de CM1 pour un montant maximum de 50 000 € HT,
- N°6 Signature du lot n°3 (patrimoine : préhistoire-moyen-âge, découverte de l'environnement) du marché public relatif à l'organisation des classes de découverte pour les écoles de la ville pour le 1^{er} semestre 2018 avec la société ELEMENT TERRE pour une classe de CM1 pour un montant maximum de 50 000 € HT,
- N°7 Avenant à la convention d'occupation privative des antennes relais installées dans l'église Notre Dame de l'Assomption dans le cadre du transfert d'exploitation des antennes relais avec la société BOUYGUES TELECOM,
- N°8 Signature avec la société ARPEGE d'un avenant au contrat de maintenance pour les produits Concerto, Opus et Plannings des agents pour un montant de 1 104 € TTC,

- N°9 Avenant modificatif à la convention d'occupation privative des antennes relais installées dans l'église Notre Dame de l'Assomption dans le cadre du transfert d'exploitation des antennes relais avec la société BOUYGUES TELECOM,
- N°10 Signature d'un contrat de transport pour l'enlèvement et le retour des films, du matériel publicitaire et des DCP dans les stocks habituels et de salle à salle pour l'Espace Bernard Mantiene,
- N°11 Signature d'un contrat de cession du droit de projection avec la société SWANK FILMS DISTRIBUTION le samedi 27 janvier 2018 à 15h à la médiathèque André Malraux pour la projection du film « Les cinq légendes » pour un montant de 168,80 € TTC,
- N°12 Signature du contrat de cession du droit d'exploitation avec l'association « L'Art en Liberté » le mercredi 17 janvier 2018 à 17h à la médiathèque André Malraux pour le spectacle « Contes du diable des gourmandises » pour un montant de 600 € TTC,
- N°13 Convention entre la ville et la société G.E.M.S pour une formation pour un montant de 580 € TTC,
- N°14 Convention entre la ville et le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne pour une formation prévue le 06 février 2018 pour un montant de 465 € TTC,
- N°15 Signature d'un contrat de prestation avec « Magic_Bricks » qui interviendra pour trois ateliers « Stop-Motion » les mercredis 14, 21 et 28 mars 2018 de 14h30 à 16h30 à la médiathèque André Malraux pour un montant de 750 € TTC,
- N°16 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation avec « Dis-moi Koa ASBL » le samedi 10 février 2018 au Moulin de Grais pour le spectacle « Le Souper du squelette » pour un montant de 630 € TTC,
- N°17 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 13 rue d'Antony pour la période du 01 décembre 2017 au 28 février 2018 pour un montant de 225,72 € hors charges,
- N°18 Convention entre la ville et Images en Bibliothèques pour une formation prévue du 27 février au 01 mars 2018 pour un montant de 340 € TTC,
- N°19 Signature d'un contrat de partenariat à titre gracieux avec un ensemble d'artistes plasticiens pour leur participation à l'exposition « Icare, un mythe à notre image » du 16 mars au 08 avril 2018 à l'Orangerie Espace Tourlière,
- N°20 Signature d'une convention avec l'Association Scientipôle Savoirs et Société pour la location de l'exposition « Cervo-mix » du 12 au 18 mars 2018 pour un montant de 900 € net,

N°21 Signature d'une convention avec le Rotary Club pour l'organisation d'une séance de cinéma au profit de la recherche sur le cerveau le dimanche 11 mars 2018 à l'Espace Bernard Mantienne, pour un montant de 7 € par place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

**Le Maire,
Vice-Président de Paris-Saclay,**

Thomas JOLY



Affiché conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret du 7 avril 2000, "le dispositif des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.